



Ancienneté et droit suite à plusieurs cdd avec solde tout compte

Par **Pameddy**, le **20/09/2019** à **20:10**

Bonjour je suis actuellement embauché en cdd chez Leroy Merlin. Il m'ont fait 1 premier cdd de 15 jours pour remplacement de cp du 19 août au 31 août de là je résigne le 2 septembre un autre cdd de 15 jours pour remplacement de maladie mais j'ai reçu entre temps un solde tout compte, là je résigne un cdd de 1 mois pour le même motif que le second et pareil je reçois un solde tout compte. En gros après chaque fin de cdd malgré que je résigne un derrière je perçois un solde. J'aimerais savoir si je perds mon ancienneté car normalement au bout de 3 mois d'ancienneté je suis sensée avoir droit à l'avantage comme les tickets restaurant et prime. Eux me disent que non mais je trouve ça bizarre qu'en recevant un solde tout compte je garde l'ancienneté
Merci d'avance

Par **morobar**, le **21/09/2019** à **07:57**

Bonjour,

Il est possible d'enchaîner des CDD de remplacement successifs.

Par ailleurs l'octroi des TK doit se faire **DES LE PREMIER JOUR**.

Pas d'ancienneté pour ce qui est constitutif d'un avantage en nature, sachant que le salarié en remplacement doit bénéficier de la même rémunération.

Attention: l'indemnité de précarité est due pour chaque CDD.